



Bonjour à toutes et à tous,

Dans l'environnement très particulier avec lequel nous sommes obligés de composer, les cadres, salariés et entraîneurs ont continué de se mobiliser pour vous permettre de continuer à pratiquer. Vous avez pu avoir accès à des animations, conseils et soutiens sur les supports réseau, j'en profite pour féliciter nos salariés et encadrants et les remercier pour leur engagement.

Les pouvoirs publics ainsi que la fédération annoncent une possible reprise, partielle, des entraînements et des rencontres, nous nous organisons pour vous proposer les activités autorisées dans les meilleures conditions.

Des séances d'entraînement sont ouvertes et accueillent un nombre croissant de participants, pour vous y inscrire n'hésitez pas à appeler ou envoyer des messages à :  
Frédéric POCHETON 06 79 76 02 90  
Erwan BARON 06 95 94 91 85

Soyez patients, ils sont très occupés, n'hésitez pas à laisser des messages. Ils ont fort à faire, quelques-uns d'entre vous les épaulent mais ils ont besoin de renfort, si vous êtes entraîneurs, joueurs, joueuses ou parents désirant aider, merci de les appeler pour proposer votre aide.

Nous ferons le maximum, dans le cadre autorisé, pour reprendre une activité maximum, en attendant je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et de votre entourage.  
Sportivement

**Le Président**  
**François FONTAINE**

En complément vous trouverez ci-dessous les dernières informations en provenance du Ministère et de la FFHB :

[Sommaire]Extrait du communiqué du 15 décembre

Pour la pratique sportive des mineurs

La pratique sportive ne sera plus limitée ni en durée ni en périmètre mais devra s'effectuer dans le respect des horaires du couvre-feu (retour à domicile au plus tard à 20h). Seule une pratique sans proximité avec les autres sportifs est autorisée, ce qui exclut les pratiques sportives avec contacts.

Les rassemblements demeurent limités à 6 personnes dans l'espace public sauf si l'activité est encadrée.

À partir du 15 décembre, les publics mineurs seront également autorisés à reprendre les activités extrascolaires en intérieur. La pratique sportive encadrée, déjà possible en plein air, pourra donc reprendre dans les équipements sportifs clos et couverts comme les gymnases, les piscines, les courts couverts (ERP de type X, équipements sportifs classés CTS ou SG) dans le respect des protocoles applicables (distanciation, port du masque avant et après la pratique).

Cette décision permettra aux acteurs privés, notamment associatifs, de proposer aux familles une prise en charge des enfants notamment au travers de stages pendant les vacances scolaires. Dans les ERP, les effectifs autorisés ne sont pas limités par principe, mais doivent découler de l'application des protocoles sanitaires.

Pour la pratique sportive des majeurs

Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu (retour au domicile à 20 h maximum) et dans la limite de 6 personnes (y compris si l'activité est encadrée).

Dans les équipements sportifs de plein air (ERP de type PA), la pratique auto-organisée comme encadrée reste possible dans le respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires (distanciation physique obligatoire).

Dans ces ERP de plein air, si l'activité est encadrée, le seuil des 6 personnes ne s'applique pas.

Dans les ERP X (couverts), la pratique sportive des majeurs reste prohibée.

Reprise des championnats annoncée par la FFHB

\* Catégories U10, U11, U12, la reprise reste comme annoncée le 9 janvier 2021, les calendriers transmis sont donc toujours d'actualité.

\* Catégories U13, U14, U15, U16 et U17 : reprise le 16 janvier 2021.

\* Catégorie U19 : reprise le 30 janvier 2021.

\* Catégories seniors masculins : reprise le samedi 6 février 2021.

A voir également : [Le tableau des décisions sanitaires du Ministère des Sports](#)